

Mesdames et Messieurs les Représentants des Sociétés,

Voici le rapport succinct de notre entrevue du 29 avril 2016. Celui-ci n'a pas pour vocation d'être exhaustif, mais de souligner les principaux faits et de traduire ce qu'au nom du Comité St-Roch, les signataires ont compris des échanges. Cette synthèse vient en supplément des notes prises par les différents participants.

Sociétés : toutes présentes

Nous retenons

Convention : le Président fait une communication qui ne sera pas soumise à débat. Celle-ci porte à la connaissance de l'assemblée plusieurs points :

- il est convenu que le CSR rédige un document rappelant quelques usages en vigueur à Thuin tout en respectant le caractère oral et immatériel d'une Marche d'Entre-Sambre-et-Meuse ;
- dès rédaction de ce texte, celui-ci abrogera *ipso facto* la convention « SRZP – doyen – fabrique d'église ».

Mise à l'honneur : la Compagnie des Voltigeurs du 1^{er} Empire accepte l'ensemble des tâches incombant à sa mise à l'honneur. A savoir : tir de la 8^{ème} campe, rigodons, tête de la Retraite, commandement des tirs durant la remise des décorations, air joué durant l'arrivée des médaillés de 35 et 25 ans, leur conduite au monument « Aux Morts »...

Dons : comme chaque année, le CSR offre cinq **affiches** à chaque société ainsi que 25 **flambeaux**. Moyennant une participation sérieuse et rigoureuse, chaque société recevra un **subside** de 300 €.

Doyen – CSR : le 7 avril dernier, comme chaque année, le CSR a rencontré le doyen. Après la demande officielle, il accepte la sortie de la stature lors de la Marche Saint-Roch, le déroulement de la descente solennelle de la statue et de dire la messe.

Marche de Walcourt : les représentants de la Marche Notre-Dame de Walcourt tireront la 6^{ème} campe et la bourgmestre de cette localité participera à la remise des médailles à l'invitation de la Ville de Thuin.

Samedi :

- Après la 9^{ème} **campe**, les clairons des Chasseurs Carabiniers et la musique de la section traditionnelle de la Compagnie St-Roch interpréteront la Brabançonne avant la déclaration d'ouverture des fêtes de la St-Roch 2016.
- En cas de fortes **pluies**, les huit premières sociétés feront la Retraite à travers la ville-haute et les six dernières à travers la ville-basse.
- Pour rappel, l'**ordre des sociétés** doit rester au plus proche de celui du dimanche. Chaque société doit passer sous la Voûte et ne pas contourner l'église.
- Chaque société déposera une **fleur** au monument « Au Marcheur » en fin de retraite. Elles seront distribuées au début de la rue St-Nicaise.

Dimanche :

- **Accueil** de la marche invitée, à 9h15, au pied du tienne Trappe.
- Hommage à la **chapelle St-Roch** à 9h30. Ouvert à tous à titre individuel sans autre batterie que celle de la marche invitée.
- **Rentrée dans l'église** : la Marche d'Ham-sur-Heure y pénétrera avant les Zouaves pontificaux.
- Lors de la **descente** matinale de la statue de saint Roch (10h), cérémonie ouverte à tous, la batterie des Zouaves pontificaux jouera un rigodon d'honneur après la descente solennelle de la statue.
- La batterie d'Ham-sur-Heure et le drapeau se placent devant l'autel dédié à Notre-Dame. Les Zouaves pontificaux devant celui de saint Roch.
- **Déroulement** :
 - bref mot d'accueil ;
 - litanies chantées (plus brèves qu'en 2015) ;
 - cantique à saint Roch pendant la descente de la statue ;
 - après le cantique, rigodon par la batterie des SRZP ;
 - prière finale et bénédiction.
- La cérémonie achevée, les batteries jouent une marche et entraînent l'assistance vers la sortie. Ordre de sortie :
 - le Comité St-Roch et les autorités locales ;
 - la Marche d'Ham-sur-Heure en batterie et en ordre de marche normal,
 - la batterie des Zouaves pontificaux suivis de leurs membres,
 - le reste de l'assistance.
- Au terme de la cérémonie, un hommage sera rendu au **monument « Au Marcheur »**.
- **Départ** : du Chant des Oiseaux, à 13h30, le cortège s'ébranlera avec, à sa tête, des membres du CSR qui auront invité le Collège communal à les rejoindre.
- Début de la **procession** : dès l'église Notre d'El Vaulx, les Zouaves pontificaux portent la statue de saint Roch suivie des Sœurs grises (sans batterie) et des pèlerins qui portent la châsse contenant les reliques.
- **Arrivée** sur les **Waibes** : les drapeaux de chaque société précéderont les Chasseurs Carabiniers pour gagner l'église du Christ-Roi et former une haie d'honneur lors de la rentrée de la statue.
- **Départ** des **Waibes** : après la brève cérémonie religieuse (vers 17h), la marche redémarre plus bas que l'église afin de passer de manière ordonnée devant la statue de saint Roch.
- **Dislocation** : en fin de marche, toutes les sociétés se disloqueront de manière à ne pas emprunter le viaduc et éviter tout croisement d'une autre société.
- Lors de la **Rentrée de la statue de saint Roch**, seuls les marcheurs de la Compagnie St-Roch qui désirent assister à toute la cérémonie entrent dans l'église. Des membres d'autres sociétés sont évidemment les bienvenus.
- L'**ordre** pour pénétrer dans l'église est le suivant : Zouaves pontificaux, statue, relique, Bourgmestre et Président du CSR, Sœurs grises, membres du CSR et pèlerins.
- La statue de saint Roch ne sera pas remise dans sa niche habituelle mais demeurera dans le **chœur** de l'église.

Lundi :

- **Rassemblement** des sociétés sur la place de la ville-basse dès 8h30. A 8h45, départ vers l'église dans l'ordre du cortège du dimanche. Entrée à 9h.
- Une **délégation** de chaque société sera présente dans l'église. En fonction de la localisation de leur société, les autres marcheurs sortiront par la petite porte latérale ou la porte du parvis (entre deux sociétés).
- La batterie de la société mise à l'honneur joue le rigodon durant la messe.
- A la **chapelle**, les Zouaves pontificaux attendront le doyen, la relique, les pèlerins et les Sœurs grises avant leur ascension vers la Maladrerie. Cela se fera sans l'organisation d'une halte « boissons » qui ralentirait le redémarrage des Zouaves après que la procession les ait rejoints.
- **Montée** vers la Maladrerie : celle-ci se fera dans l'ordre de marche, de manière ordonnée, et sans arrêt puisque la pause se tiendra à la Maladrerie.

- **Pause :**
 - la statue et la châsse seront exposées aux fidèles à côté de la potale St-Roch ;
 - lors de leur arrivée, possibilité pour les Chasseurs Carabiniers de jouer la Brabançonne à hauteur de la potale ;
 - dès que la statue sera sur son reposoir, redémarrage du cortège dont chaque société honorera obligatoirement une dernière fois le saint patron de la marche.
- Remise des **décorations** :
 - outre les quelques points détaillés ci-après, la Ville de Thuin, organisatrice de la cérémonie, enverra aux sociétés une **note récapitulative** exhaustive ;
 - la cérémonie de remise des **médailles** honorera en premier les marcheurs les plus anciens pour finir par les décorés pour 35 et 25 années de marche ;
 - l'escorte au drapeau ne se déplace, jusqu'au pied du podium, **que** pour les médaillés de 50 ans et plus. Ceux-ci seront appelés nommément et individuellement. La batterie de chaque médaillé joue un air en restant dans les rangs de la société ;
 - une salve de fusils puis de tromblons pour l'ensemble des médaillés de 70 ans et plus, ensuite, 60 ans, pour finir par une pour ceux de 50 ans.
 - sans escorte, l'ensemble des médaillés de 35 ans sont appelés individuellement au pied de l'estrade où ils seront décorés ;
 - pendant la remise des médailles, la batterie de la société mise à l'honneur joue un rigodon ou tout autre air court et solennel ;
 - les jubilaires restent devant l'estrade. Une salve retentit pour l'ensemble des « 35 ans » ;
 - pour les médaillés pour 25 ans de marche, le protocole est identique à celui pour 35 ans ;
 - les tirs sont commandés par l'officier de la société honorée ;
 - les officiers sont responsables de la bonne tenue de la cérémonie. Ils garantissent la stricte application du protocole établi d'un commun accord ;
 - en fin de cérémonie, les jubilaires participent à une séance photographique ainsi qu'à l'hommage au monument « Aux Morts ». La Brabançonne sera jouée par les Chasseurs Carabiniers. Auparavant, les médaillés auront été amenés par la batterie des Voltigeurs.
 - le CSR offrira quelques consommations non-alcoolisées aux tromblons présents au Martinet.
- Pour les retardataires, la liste de leurs décorés est à remettre dans les meilleurs délais.

150^{ème} anniversaire : en 1866, le choléra ravagea la Thudinie. L'année 2016 commémore les 150 ans de cette épidémie. Pour se remémorer cela, le CSR organisera deux événements ouverts à tous :

- une messe le week-end précédant le 16/08/2016 avec un passage à la chapelle ;
- la tenue d'une conférence sur la vie de Roch par Pierre Bolle à l'automne 2016. Pour éviter tout télescopage, les sociétés sont invitées à communiquer avant le **03/06/16** la date de leurs éventuelles activités automnales.

Divers :

- **Raclot** : seuls les Zouaves français, les Sapeurs & Artilleurs ainsi que la Compagnie St-Roch (Zouaverie & V^{ème}) en organiseront un.
- **Arrêtés de police** : visible et téléchargeable sur le site de la marche (rubrique « actualité »).
- **Tirs** : considérant les couacs de l'an dernier et la menace terroriste, le plus grand respect des arrêtés de police est requis.

Prochaine réunion prévue le 3 juin 2016 :

Evaluation de la St-Roch 2016

Salle du Conseil communal – 20h